

Agir pour les zones humides dans son territoire

Fiche pratique n°2 • Étudier les zones humides pour mieux les protéger

La connaissance des zones humides de son territoire va au-delà de leur délimitation, avec la réalisation d'études permettant d'évaluer les enjeux écologiques ou fonctionnels, ainsi que les pressions ou les risques de dégradation. Ces études peuvent concerner une ou plusieurs zones humides ; on parle alors de « réseau de zones humides ».



Les études pour un réseau de zones humides

Enjeux

Connaître les milieux humides de son territoire est particulièrement utile pour une collectivité ou un établissement public ayant la compétence « Zones humides » à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin versant. Les études menées permettent d'éviter de dégrader des zones humides à fort enjeu, de prioriser des actions d'amélioration ou de protection de zones humides, particulièrement pour celles soumises à des risques importants de dégradation, que ce soit dans le cadre de mesures compensatoires, ou non.

Par le biais d'une mobilisation des connaissances, d'analyses croisées

et de démarches de concertation et d'information auprès des acteurs du territoire, ces études ont pour résultat un classement général des zones humides et une priorisation d'interventions ; elles constituent de véritables outils d'aide à la décision pour agir en faveur des zones humides.

Appelées « Plan de gestion stratégique des zones humides » ou « Plan d'actions zones humides », ces études de préfiguration peuvent s'avérer incontournables pour faciliter le financement d'actions de protection.

Politique de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)

L'AERMC a inscrit la réalisation de « Plans de gestion stratégique des zones humides » (PGSZH) dans le cadre du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021.

Agir pour les zones humides dans son territoire

Fiche pratique n°2 • Étudier les zones humides pour mieux les protéger

Contenu d'une étude stratégique

L'étude d'un réseau de zones humides comprend au minimum trois parties :

- La mobilisation de données sur le territoire : informations géographiques, hydrologiques, socio-économiques... ;
- La méthode d'analyse, le choix des critères de hiérarchisation et les résultats obtenus ;
- Des propositions d'actions (principales orientations, programme...).

La définition des critères de hiérarchisation, en lien avec les enjeux du territoire, permet de définir de manière pertinente les données cartographiques à mobiliser ou à acquérir. Les critères de hiérarchisation des zones humides, basés sur la note méthodologique pour la définition d'un « plan de gestion stratégique des zones humides » éditée par le Secrétariat technique du SDAGE Rhône Méditerranée en septembre 2013, se rapportent aux :

- fonctions biologiques et écologiques ;
- fonctions hydrauliques et hydrologiques ;
- fonctions physiques et biochimiques ;
- menaces et dégradations avérées ou potentielles identifiées.



Les études pour une zone humide spécifique

Enjeux

Pour une zone humide donnée, analysée comme prioritaire en terme d'enjeux, et objet d'un programme d'actions conséquent ou prévu sur une longue période (environ 5-10 ans), une autre étude, appelée « document », « notice » ou « plan de gestion », est un préalable important pour planifier et mettre en œuvre des actions efficaces. Cette étude nécessite d'être élaborée en concertation avec les acteurs du territoire.

Contenu d'un document de gestion

Ces documents se construisent selon deux étapes principales : une étape de **diagnostic**, ou état des lieux ; elle permet de décrire le fonctionnement de la zone humide et d'analyser les éléments nécessaires à son maintien dans un état de fonctionnement satisfaisant et durable. Elle permet d'aboutir à l'identification des principaux enjeux pour la zone humide. Sur des zones humides encore méconnues, cette étape de diagnostic peut identifier un besoin de connaissance et déclencher une phase d'étude complémentaire. A partir du diagnostic, une étape d'analyse et de propositions est élaborée autour d'**orientations de gestion** déclinées en programme d'actions.

Pour une zone humide, dont l'état est conditionné par un espace de bon fonctionnement (**voir fiche 1 « Connaître les zones humides de son territoire »**), un document de gestion comprend cinq grandes parties :

- Présentation générale
- Diagnostic écologique et socio-économique (état des lieux)
- Espace de bon fonctionnement (détermination des éléments nécessaires pour maintenir la zone humide dans un bon état de fonctionnement)
- Synthèse et hiérarchisation des enjeux
- Objectifs de gestion et programme d'actions



Agir pour les zones humides dans son territoire

Fiche pratique n°2 • Étudier les zones humides pour mieux les protéger



Les ressources pour réaliser une étude

Ces informations sont similaires à celles contenues dans la **fiche n°1 « Connaître les zones humides de son territoire »**.

Interlocuteurs et ressources

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) peuvent être à l'initiative de la rédaction de documents de gestion sur les sites qu'ils gèrent, ou appuyer les collectivités ou acteurs qui les sollicitent à la rédaction d'études, quelquefois dans le cadre de programmes de mesures compensatoires.

D'autres associations ou bureaux d'études peuvent être mandatés pour la réalisation de ce type d'études.

Contenu d'une « Étude de zones humides »

Les documents fournis doivent être les suivants :

- Rapport de synthèse présentant l'ensemble des éléments (cartographie des habitats, résultats des sondages pédologiques, liste d'espèces et leur localisation etc...)
- Base de données contenant les données brutes aux formats répondant aux exigences "GINCO" (Gestion d'Information Naturaliste Collaborative et Ouverte - <https://>

sinp.naturefrance.fr/presentation-ginco/ ;

- Tables SIG contenant chaque donnée géolocalisable ; chaque table doit avoir fait l'objet de vérifications topologiques et ne contenir ni lacunes, ni chevauchement. La cohérence des données entre les différentes colonnes doit également être contrôlée. Les objets de type « point » ne sont pas valables, seuls les objets de type « polygone » doivent être utilisés ;
- Métadonnées de l'étude et de chaque fichier produit (tables SIG notamment).

Cahiers techniques autour des milieux naturels et de leur gestion :

« **Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels** » consultable sur le site internet de l'Office français de la biodiversité : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

« **Gestion d'espaces naturels des notions simples pour comprendre** » consultable sur le site internet du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes : <https://www.cen-rhonealpes.fr/gestion-espaces-naturels-notions-simples/>

Agir pour les zones humides dans son territoire

Des fiches pratiques réalisées par :



Avec le soutien de :



Plus d'infos et de fiches pratiques sur www.zones-humides-rhonealpes.org